

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 Mars 2023 à 19h30

Séance du 20 Mars 2023 à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de Bernex, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 14 Mars 2023

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : Pierre André Jacquier, Dorothee Tupin, Jean-Yves Guegan, Emilien Abgrall, Marie-Claire Sonnois, Stéphane Vesin, Sylvie Trincaz, Marie Perard, Richard Martinez, Jean-Jacques Bertoni, Sandie Masson.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Laurine Carraud, Pierrarnaud Christin, (excusés) Edouard Betemps.

Procuration : Néant

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

- 1) Est remercié pour sa participation à l'organisation du relais du Mont-Baron qui a connu un vif succès
- 2) Approuve le procès-verbal de la séance du 26 Janvier 2023. Arrivée de Madame Sandie Masson
- 3) Approuve le Compte Administratif Principal 2022, comme suit :

▪ Recettes de fonctionnement :	2.491.098,57 €
▪ Dépenses de fonctionnement :	1.892.987,49 €
	<hr/>
Excédent :	598.111,08 €
▪ Recettes d'investissement :	591.907,81 €
▪ Dépenses d'investissement :	924.342,72 €
	<hr/>
Déficit :	332.434,91 €

4) Approuve le Compte Administratif 2022 du service des Remontées Mécaniques, comme suit :

▪ Recettes d'exploitation :	579.054,46 €
▪ Dépenses d'exploitation :	575.402,13 €
	<hr/>
Excédent :	3.652,33 €
▪ Recettes d'investissement :	479.929,57 €
▪ Dépenses d'investissement :	471.643,98 €
	<hr/>
Excédent :	8.285,59 €

Etant ici précisé que préalablement à la discussion et au vote de tous les Comptes Administratifs, le Maire s'est retiré. La présidence de la séance étant alors assurée par Mme Dorothee Tupin, adjointe.

5) Approuve les comptes de gestion 2022 principal et du service remontées mécaniques dressés par Mme Claude Ester, receveur

6) Affecte le résultat de fonctionnement 2022 du budget principal comme suit :

Résultat de l'exercice : Excédent : 598.111,08 €
Excédent au 31.12.2022
Affectation complémentaire en réserves : 475.463,89 €
Affectation à l'excédent reporté : 122.647,19 €

7) Affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 du budget remontées mécaniques comme suit :

Résultat de l'exercice : Excédent : 3.652,33 €
Excédent au 31.12.2022
Affectation à l'excédent reporté : 3.652,33 €

8) Vote le budget primitif principal 2023 et celui du service remontées mécaniques 2023 comme suit :

Budget principal :
Fonctionnement : 2.141.000,00 €
Investissement : 1.264.300,00 €

Budget annexe des remontées mécaniques :
Fonctionnement : 616.965,00 €
Investissement : 3.089.710,00 €

9) Autorise le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes passée avec la CCPEVA afin d'ajouter le Syane comme membre du groupement pour réaliser les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le cadre des travaux au chef-lieu

10) Décide de céder à Monsieur Florent Dutruel et à Madame Virginie Delebarre la parcelle appartenant à la commune cadastrée à la section A sous le numéro 975 (70ca) lieudit Bernex et de recevoir en échange la parcelle cadastrée à la section C sous le numéro 474 (8a 89ca) lieudit Fond Bécret appartenant à Monsieur Florent Dutruel et à Madame Virginie Delebarre. Etant ici précisé que cet échange se fait sans soulte et que la valeur de chacune des parcelles est estimée à deux mille huit cents euros (2.800,00 €). Il donne tous pouvoirs au Maire pour mener cette affaire à son terme et notamment signer toutes les pièces nécessaires à sa conclusion. Il sollicite l'exonération des droits d'enregistrement et précise que les frais de notaire seront pris en charge moitié par la commune et moitié par les conjoints Dutruel

11) Supprime un emploi à temps complet d'agent de maîtrise et crée un emploi à temps complet d'agent de maîtrise principal au service technique à compter du 1^{er} juillet 2023

12) Adopte le nouveau tableau des emplois qui prendra effet au 1^{er} juillet 2023

13) Décide d'organiser le Grand Prix du Gavot consistant en un slalom géant en fin de saison d'hiver 2022/2023 et fixe le droit d'inscription à quatre euros (4,00 €) par participant

14) Accepte qu'Enedis installe à demeure dans une bande d'un mètre de large deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 5 mètres ainsi que ses accessoires et si besoin des bornes de repérage et encastrent un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires notamment dans un mur, un muret ou une façade avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade sur la parcelle appartenant à la commune cadastrée à la section A sous le numéro 477 (81a 90ca) lieudit La Cote moyennant une indemnité unique et forfaitaire de vingt euros (20,00 €). Il autorise le Maire à signer les conventions de servitudes avec Enedis ainsi que les actes authentiques par devant notaire et précise que les frais d'actes seront à la charge d'Enedis

15) Autorise le Maire à signer la convention cadre avec le CNFPT pour la mise en œuvre d'actions de formation professionnelle en intra et/ou union

16) Discute d'affaires diverses

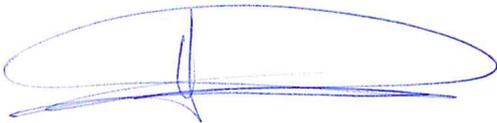
- Le repas des anciens aura lieu le 19 novembre 2023 à la maison bernolande
- La sortie de la fête des mères s'effectuera le 11 juin 2023
- l'établissement public foncier a acquis la supérette du chef-lieu. Reste à déterminer le mode de gestion du futur commerce

17) Ne souhaite pas que Monsieur le Maire exerce le droit de préemption urbain dans le cadre des ventes suivantes :

- section D n° 2469 et 2470 sis 2564 route de Grange-Blanche
- section A n° 3283 et 3519 sis 455 route du mont César
- section A n° 429 sis à Bénand
- section C n° 77 et 2142 sis 81 Impasse du Beule
- section B n° 2357 et 2361 sis 37 Impasse de la Combe
- section A n° 439 et 440 sis 489 Route du Mont Bénand
- section A n° 4875, 4878 et 4880 (et à titre indivis section A n° 3631, 3632 et 3633) sis Les Mouilles
- section A n° 4863, 4867, 4868 et 4873 sis La Tay.

Le Maire

Pierre André Jacquier

A blue ink signature consisting of a large, horizontal oval shape with a vertical line through the center, and a horizontal line below it.

Le Secrétaire de séance

Jean-Yves Guegan

A black ink signature consisting of a horizontal line with a small vertical stroke at the end, and a larger, curved stroke below it.

